



Constitution du dossier de demande d'aide du Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers

Aucun dossier incomplet ne pourra être instruit.

Pour les projets de réhabilitation de l'ANC :

- Le formulaire de demande d'adhésion au DFAP ;
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur ;
- Un justificatif de propriété de l'immeuble concerné (titre, relevé cadastral ou taxe foncière) ;
- Un devis de travaux de moins de 3 mois établi par une entreprise agréée DFAP ;
- Le plan d'implantation et le plan de masse des ouvrages projetés ;
- Une attestation de contrôle du SPANC de moins de 3 ans ;
- Les fiches techniques des équipements le cas échéant.

La demande de financement doit être adressée au SPANC avant tout démarrage de travaux.

Pour les projets de raccordement au réseau :

- Le formulaire de demande d'adhésion au DFAP ;
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur ;
- Un justificatif de propriété de l'immeuble concerné (titre, relevé cadastral ou taxe foncière) ;
- La copie de la facture acquittée des travaux réalisés par une entreprise agréée DFAP ;
- Le constat du contrôle de l'exploitant du réseau ;
- Le RIB du bénéficiaire.

La demande de financement doit être adressée au SPANC à l'issue des travaux.